



DOSSIER DE PRESSE

Octobre 2023

Sommaire

- Notre histoire p.3
- Notre profession p.4
- Notre organisation p.5
- Nos engagements p.6
- Nos valeurs p.7
- Nos actualités p.8-9

Notre histoire



En avril 1973 à Toulouse, le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (Sniil) est né de la volonté des infirmières et infirmiers libéraux de terrain.

En 50 ans, le Sniil a fortement contribué à façonner l'avenir de la profession et à construire un système de santé plus juste et efficient. Figure emblématique du paysage infirmier en France, le Sniil a joué un rôle déterminant dans l'évolution et l'amélioration des conditions de travail, des compétences et des droits des infirmières et infirmiers libéraux.

Devenu un acteur incontournable du système de santé, le Sniil a acquis, avec les années, une autonomie et une renommée auprès des instances. Ce qui lui permet de pouvoir dénoncer, revendiquer, tout en s'appuyant sur une solide expérience. Œuvrer pour la reconnaissance de nos compétences et leur valorisation, tel est le crédo de notre combat syndical. En 50 ans, bien des représentants du Sniil ont porté haut et fort la parole des infirmières et infirmiers libéraux.

50 ans plus tard, le syndicat est toujours autant engagé pour défendre avec ferveur la profession. C'est en restant fidèle à ses valeurs que le Sniil continue de défendre et valoriser les compétences infirmières, d'accorder toute la visibilité qu'il se doit au rôle essentiel de l'exercice libéral au sein du système de santé et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des infirmières et infirmiers libéraux.



John Pinte
Président du Sniil

Notre Profession



Un infirmier libéral (IDEL) est un infirmier diplômé ayant exercé à l'hôpital et qui s'installe en libéral dans un cabinet. Il peut être seul ou en collaboration avec d'autres infirmiers et aussi exercer dans une maison de santé avec d'autres professionnels de santé libéraux (kinésithérapeutes, médecins généralistes...).

L'infirmier libéral exerce son activité de manière indépendante, à son propre compte. Il travaille majoritairement à domicile, et peut aussi recevoir des patients dans son cabinet. Il exerce des soins sur prescription médicale en sortie d'hospitalisation, peut également effectuer des suivis de patients chroniques ainsi que des actions de prévention comme la vaccination. Les infirmiers libéraux sont les professionnels de santé les plus proches des patients et de leurs familles, à ce titre, ils jouent un rôle essentiel dans le système de santé.

Quelques chiffres clés :

- **135 000**, c'est le nombre d'IDEL en France.
- **86%** des IDEL sont des femmes.
- **45 ans**, c'est l'âge moyen des infirmiers libéraux en France.
- **53%** des IDEL exercent en zone rurale.
- **+ 90%** des interventions des IDEL ont lieu au domicile des patients.
- **1,5 million** de personnes âgées de + de 75 ans vivent seules à leur domicile. Les IDEL jouent un rôle essentiel pour permettre à ces personnes de rester à domicile le plus longtemps possible.
- **180 000** patients en Affection de longue durée (ALD) sont sans médecin traitant. Pour ces patients, l'IDEL va être le professionnel de santé le plus accessible.

Notre organisation

Au Sniil, un **Conseil d'Administration National** est chargé de veiller à l'application de la politique syndicale.

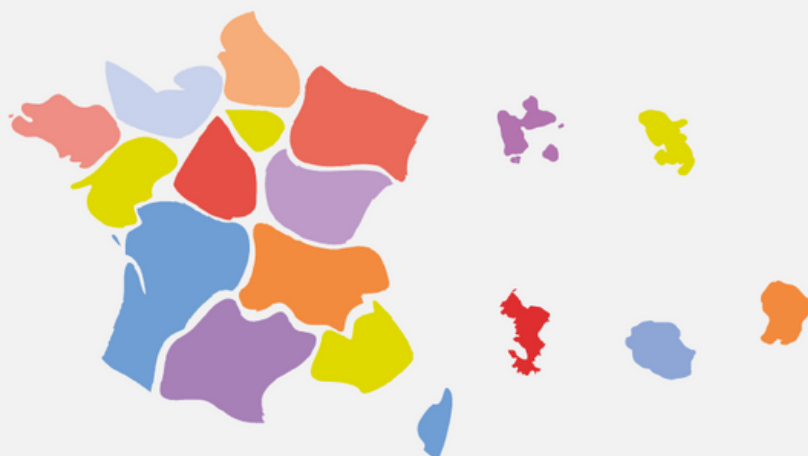
Conformément à notre stratégie et à notre politique syndicale, c'est le **Bureau national** qui prend toutes les mesures relatives à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration National.

Sur le terrain, le fonctionnement de notre syndicat repose sur un système de **sections départementales** reconnues par le Conseil d'Administration National.

Les sections départementales

Conscients que les problématiques rencontrées par les infirmières et infirmiers libéraux divergent d'un territoire à un autre, nous avons donc conçu une organisation en sections départementales. Ainsi, chaque section bénéficie d'un conseil d'administration, élu par les adhérents de son département, et formé pour accompagner les professionnels sur tous les sujets du quotidien. Les cadres départementaux assistent les adhérents dans la défense de leur intérêt professionnel et les représentent en Commission Paritaire Départementale.

Un problème avec la CPAM locale, avec des confrères ou consœurs ou avec les instances départementales ? Les cadres départementaux du Sniil se rendent disponibles pour conseiller et/ou orienter les infirmières et infirmiers libéraux qui en auraient besoin.



Nos engagements

Au Sniil, nos actions prennent vie autour d'un leitmotiv fort

« Ensemble, défendons avec conviction et détermination notre profession ! »

La ligne politique du Sniil a été définie avec les cadres départementaux. Ainsi, notre projet politique se découpe en trois axes :

Développer, défendre et valoriser nos compétences

- Faire inscrire dans le code de la santé publique l'infirmier.ère comme acteur de premiers recours
- Développer la consultation infirmière en matière de prévention et d'éducation à la santé
- Défendre le rôle pivot de l'infirmier.ère dans la coordination de proximité et le suivi des parcours de santé
- Développer et valoriser l'activité de soins en cabinet
- Contribuer activement à la réingénierie du métier

Faire reconnaître la spécificité de notre exercice libéral et rendre visible notre rôle pilier dans le système de santé

- Créer un statut d'infirmier référent
- Poursuivre l'engagement de la profession dans une coopération interprofessionnelle dans le respect de nos compétences
- Instaurer une formation obligatoire avant l'installation à l'exercice libéral
- Faire reconnaître le statut de maître de stage pour la profession
- Revendiquer la filière en sciences infirmières et favoriser la recherche
- Promouvoir le métier auprès des instances, des médias et du grand public

Accompagner les infirmiers libéraux dans leur exercice et améliorer la qualité de vie au travail

- Promouvoir les actions de prévention des risques professionnels
- Défendre la protection sociale des infirmiers libéraux
- Agir pour renforcer la sécurité au quotidien des infirmiers libéraux

Nos valeurs

En tant que représentant des infirmières et infirmiers libéraux de France, nous avons un rôle essentiel à jouer : porter la parole de la profession.

Ainsi, nous représentons la profession auprès de toutes les instances nationales et institutions publiques (ministère de la Santé, Assurance Maladie...).

Notre présence dans les Commissions Paritaires Départementales, Régionales et Nationales, nous permet d'assurer une défense collective et individuelle de l'ensemble des infirmières et infirmiers libéraux, syndiqués ou non.

Depuis 1973, le Sniil porte des ambitions fortes pour la profession et continue de tenir des engagements exigeants pour défendre l'exercice et promouvoir les compétences des infirmières et infirmiers libéraux.

Un esprit avant-gardiste

Innovant dans ses réflexions sur l'infirmier libéral de demain, le Sniil s'est toujours battu pour faire évoluer la profession ainsi que le système de santé. En tant que pionnier dans le domaine, nous avons, par exemple, soutenu l'exercice pluriprofessionnel et coordonné depuis le début. Encore aujourd'hui, nous sommes le seul syndicat à signer les accords nationaux sur l'exercice coordonné.

Une vision humaniste

Au-delà de défendre la profession, le Sniil défend également une approche du soin humaniste dans la perspective d'améliorer la prise en charge des patients. En tant qu'infirmières et infirmiers libéraux, nous sommes les acteurs clés de notre système de santé. Nous sommes présents auprès de nos patients tout au long de leur parcours de soins, et nous jouons un rôle primordial dans la prévention, le traitement et le suivi des pathologies. Notre expertise, notre attention et notre responsabilité sont inestimables.

Une approche pédagogique

Difficile de comprendre l'étendue du rôle d'un syndicat, ainsi que le fonctionnement des instances auprès desquelles nous défendons avec conviction notre profession. Le Sniil a fait le choix de privilégier une approche pédagogique afin d'expliquer ses actions et ses positionnements. Céder à la démagogie ambiante ne ferait pas progresser notre profession et ne permettrait pas non plus de valoriser nos compétences. Au Sniil, nous misons sur l'information et la formation de nos adhérents et cadres départementaux.

Une organisation participative

Les sections départementales sont les forces vives du Sniil. Les cadres départementaux, élus par les adhérents portent la voix des professionnels de terrain. Au cours de l'année, de nombreux temps d'échanges et de débats sont proposés aux adhérents sous divers formats et à des intervalles réguliers. Chaque adhérent, chaque cadre, chaque infirmier libéral peut donc exprimer son point de vue et apporter ses réflexions. Cette écoute de tous les infirmières et infirmiers libéraux, adhérents ou non, est chère au Sniil. Notre syndicat a à cœur de conserver son ouverture d'esprit et tient à pouvoir se remettre en question lorsque cela est nécessaire. Cette démarche participative est le moteur du Sniil, ce qui lui permet de nourrir ses réflexions et de les laisser ouvertes aux évolutions du système de santé.

Nos actualités

Signature de l'avenant 10

Après plusieurs mois d'échanges et de rencontres avec les ministères et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), puis une séance de négociation le 7 juin dernier, le Sniil et la FNI ont signé l'avenant 10 ce vendredi 16 juin 2023. Ce nouvel avenant vient non seulement revaloriser les Indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) de 10%, mais aussi acter la généralisation du BSI pour octobre 2023 et enfin mettre en place une aide à la formation au métier d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA).

[Lire l'article en intégralité](#)



Statut d'infirmier référent



Initialement prévu dans la proposition de loi (PPL) du député Frédéric Valletoux, puis retiré, le statut d'infirmier référent fait son retour. Bien que l'on puisse se féliciter de cette avancée, nous ne pouvons nous contenter pleinement de cette version de la fonction d'infirmier référent. Avec davantage d'ambition, les parlementaires auraient entre leurs mains la possibilité de voter un texte qui simplifierait l'accès aux soins pour les patients, valoriserait enfin les compétences des infirmiers libéraux et soulagerait le système de santé.

[Lire l'article en intégralité](#)

Réingénierie de la profession

Le Sniil a participé au séminaire du Ministère de la Santé sur la refondation du métier infirmier. A l'issue de ce séminaire, beaucoup de doutes et de craintes persistent et la colère est forte. Fidèle à ses revendications depuis le début des travaux sur la réingénierie de la profession, le Sniil a, de nouveau, soutenu le fait que cette réforme doit amener plus d'autonomie et de compétences pour l'ensemble de la profession.

[Lire l'article en intégralité](#)



Nos actualités

Rendez-vous de prévention

D'ici la fin de l'année 2023, l'Assurance maladie se tiendra prête à informer la population de l'ouverture des rendez-vous de prévention. Ces rendez-vous de prévention, prévus dans la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2023, permettront de faire le point sur différents aspects de la santé en fonction de la tranche d'âge de l'individu. Avec ce nouveau dispositif, les pouvoirs publics entendent améliorer la santé des citoyens et agir contre l'apparition de nombreuses pathologies (certains cancers, le diabète, les maladies cardiovasculaires...).

[Lire l'article en intégralité](#)



Les compétences vaccinales



L'élargissement des compétences vaccinales a été autorisé pour différents professionnels de santé, notamment les IDEL. Cette avancée a été rendue possible par les demandes répétées du Sniil auprès des instances, ainsi que par la mobilisation des infirmiers libéraux pendant les campagnes de vaccination contre la Covid-19, puis contre la Grippe. Cet élargissement des compétences est le symbole de l'implication de la profession dans le domaine de la prévention.

[Lire l'article en intégralité](#)

*Ensemble,
défendons avec
conviction et
détermination
notre profession !*



9 rue Bezout - 75014 Paris
01 55 28 35 85
sniil@sniil.fr

